
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Basenji

Taille : Moyenne.

Couleur de la robe : Rouge, noir, tricolore.

Marques de couleur : Blanc aux pieds, au poitrail et à l'extrémité de la queue; bringé. (Le blanc aux membres, la liste et le collier blanc sont facultatifs). La couleur primaire doit prédominer.

Texture et longueur du poil : Court, fin et soyeux.

Corps : Dos court; poitrine bien descendue; ligne de dessus horizontale. Haut sur pattes par rapport à sa longueur.

Forme et attache des oreilles : Pointues et dressées.

Forme et port de la queue : Attachée haut, habituellement enroulée en boucle et appliquée contre la cuisse.

Caractéristiques uniques : Tête cunéiforme, peau très souple, rides au front, n'aboie pas mais n'est pas muet.

Pieds : Compacts et ovales; coussinets épais.
